

Commune de Watermael-Boitsfort  
**Service Urbanisme**  
Place Antoine Gilson, 1  
1170 Bruxelles

V/Réf. : URB/  
N/Réf. : AA/BDG/WMB20207/s.614.  
Annexe :

Bruxelles, le

Mesdames, Messieurs,

**Objet** : WATERMAEL-BOITSFORT, place A. Payfa-Fosseprez  
Installation d'une terrasse et placement d'un auvent dans l'espace public  
**Permis d'urbanisme (régularisation)**

En réponse à votre courrier du 28/11/2017, reçu le 29/11/2017, nous vous communiquons les remarques émises par la CRMS en sa séance du 13/12/2017 au sujet de la demande sous objet.

#### Contexte et demande

La demande porte sur la régularisation d'une terrasse accolée à l'ancien tramway transformé en friterie et installé de manière fixe sur la place A. Payfa-Fosseprez, dans la zone de protection de la maison communale de Watermael-Boitsfort, classée comme monument (AG 12/09/1996). Le projet de terrasse ayant été octroyé par le contrat de concession domaniale, un premier projet voit le jour (principe accepté) en 2015. Il comportait la mise en place d'un plancher en bankirai, de clôtures et de voiles comme « toiture ». Mais jugé trop coûteux et nécessitant la fixation de piquets dans le sol creusé à cet effet, ce projet est revu. Le projet actuel, réalisé en infraction, comporte une structure en bois, posée sur le trottoir et fixée au Tram. La couverture, permettant d'abriter les clients des intempéries, est constituée d'une tôle en polycarbonate transparente ondulée,.

#### Avis

L'assemblée est défavorable à ce projet de terrasse et donc à sa régularisation. Le projet est de faible qualité architecturale (tôle plastique ondulée) et peu intégré à son environnement immédiat, caractérisé par la présence de plusieurs bâtiments à valeur patrimoniale. La CRMS recommande de revenir à un projet plus léger et discret, en meilleure harmonie avec le site. Elle plaide pour des dispositifs non fixes et démontables en cas de météo favorable, pour que le tram reste l'élément clé évoquant l'ancien terminus. L'adjoindre d'une terrasse tend à en faire un véritable établissement, ce qui déforce le concept initial du projet qui consistait à faire revenir un tram sur les anciennes voies, tel un élément du patrimoine local.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.F. DEGEMBE  
Présidente f.f.

Copie à Michèle Kreutz (DMS)